

INFO RMATIONS

CCRF

Comité Technique « Personnels et Missions » du 8 novembre 2018

Pas de quorum → Pas de CT

Pas de CT → Pas de débat sur le devenir de la DGCCRF !

Ce 8 novembre devait se tenir le Comité Technique Directionnel, sous la présidence de la Directrice Générale, Mme BEAUMEUNIER, avec un ordre du jour comportant des points très importants, tels qu'Action Publique 2022 et les effectifs DGCCRF.

Faute de quorum, suite au boycott entrepris par trois organisations syndicales, la réunion de cette instance de dialogue social, pourtant très attendue, n'a pu se tenir.

Il n'appartient pas à CCRF-FO de se prononcer sur cette décision, chacun assumant ses responsabilités.

Il est indubitable que notre nouvelle Direction Générale, par maladresse ou par volonté, n'a pas instauré les conditions d'un dialogue social digne de ce nom.

Néanmoins, la situation est grave et des décisions importantes vont être prises mi-décembre dans le cadre d'arbitrages. Il était donc urgentissime de placer notre Direction Générale face à ses responsabilités... sans attermoiement et surtout pas de la part des représentants du personnel !

CCRF-FO avait décidé de siéger, pour porter dans cette instance les revendications des personnels et pour exiger des réponses immédiates, compte tenu du contexte extrêmement anxiogène de l'opacité qui entoure les profondes réformes qui se préparent et de la très forte attente légitime des collègues sur des éléments d'information concernant le devenir de la DGCCRF et de ses agents.

Nous avons remis à Mme BEAUMEUNIER la déclaration liminaire que nous avons préparée.

Déclaration liminaire CCRF-FO

Madame la Présidente,

A l'occasion du Comité Interministériel pour la transformation de l'action publique du 29 octobre dernier, les feuilles de route assignées à chaque Ministère ont été publiées.

Concernant le Ministère de l'Economie et des Finances, il est clairement acté qu'il s'agit de réformer la DGCCRF et les DIRECCTE.

Pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, renforcer la sécurité sanitaire en améliorant les contrôles sur le plan qualitatif et quantitatif (organisation, moyens, pression de contrôle) est un objectif prioritaire. Une réunion interministérielle s'est, par ailleurs, tenue sur le sujet de la répartition des compétences DGAL / DGCCRF en la matière... Nous en ignorons les conclusions...

Dans le même temps, Matignon a arbitré en faveur du rattachement de la gestion des DDI au Ministère de l'Intérieur, chargé de faire évoluer l'organisation et le fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat dans une logique de déconcentration, de modularité et de mutualisation.

Il s'agit donc, pour notre DGCCRF démantelée par la double interministérialité DDI / DIRECCTE, victime du plan de suppression d'emplois d'un Ministère de l'Economie et des Finances qui veut se montrer exemplaire et soumise à la pression du Ministère de l'Intérieur et à celui de l'Agriculture et de l'Alimentation, d'une équation à multiples inconnues.

Dans le contexte anxiogène des lourdes incertitudes qui pèsent ainsi sur l'avenir de la DGCCRF et de ses agents, convoquer un Comité Technique directionnel hors délais, sur un ordre du jour imprécis, sans communication d'aucun document relatifs aux sujets d'actualité et ce à moins d'un mois des élections professionnelles, il fallait oser ... La DGCCRF l'a fait !

La nouvelle conception du dialogue social à la DGCCRF consiste désormais uniquement à « faire le point » sur des sujets pourtant cruciaux, en prétendant qu'ils ne sont pas suffisamment avancés pour faire l'objet d'une étude approfondie... Il en va ainsi de l'avenir de la DGCCRF dans le cadre d'AP 2022 et de la situation des effectifs !

Ces deux « points » ont été portés de manière anodine à l'ordre du jour, au milieu de quatre autres sujets. Ce CT a été convoqué à 14H30, ce qui en dit long sur la volonté de notre Direction Générale à entrer dans un véritable dialogue social...

Devons-nous encore vous rappeler que le CT a notamment compétence à examiner les questions relatives aux effectifs et doit être informé des incidences des décisions budgétaires ?

La question des effectifs et de leur répartition est particulièrement importante dans le contexte actuel. Or, aucun élément ne nous a jamais été communiqué, alors même que les dialogues de gestion 2018 sont terminés depuis longtemps et que vous détenez les informations.

Et à force d'attendre... se pose désormais la question des nouvelles suppressions d'emplois programmées pour 2019.

Le CT est également chargé de donner son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Or, des **mutualisations régionales** sont mises en place partout dans la plus grande opacité, ainsi que des fonctionnements en **interdépartementalité** ... Ces sujets ne sont même pas à l'ordre du jour, en dépit de nos demandes réitérées et des engagements pris par l'Administration !

Par ailleurs, la DGCCRF s'est lancée depuis plus d'un an dans un travail de **revue des missions**. Le dialogue social en la matière a été particulièrement inconsistant. Les réunions bilatérales mal ficelées du mois d'octobre en sont un exemple flagrant.

Aucun vrai débat de fond n'a été initié puisque l'exercice est basé exclusivement sur le dogme de la

réduction budgétaire et consiste à adapter la voilure des missions aux faibles moyens disponibles.

La réforme de la DGCCRF passera notamment par une pseudo-démarche de « **modernisation** », consistant à l'amélioration du ciblage des contrôles s'appuyant sur des techniques digitales.

Un point de l'ordre du jour porte sur les projets innovants... Nous supposons que la start-up d'Etat sur le projet « signalement », dont l'un des objectifs est le ciblage des contrôles, est concernée... mais aucun document préparatoire ne nous a été communiqué !

Depuis le départ, la Direction Générale et le Ministre affirment qu'il s'agit de partir du recentrage sur les missions prioritaires pour en déduire un schéma organisationnel performant pour la DGCCRF ... et ce même après avoir perdu l'arbitrage du rétablissement de la chaîne de commandement !

Vous ne pouvez plus vous contenter de taxer la Secrétaire générale du syndicat CCRF-FO de « procès d'intention ». Il ne s'agit d'ailleurs nullement de procès d'intention mais de constats.

En premier lieu le constat de l'incapacité dans laquelle vous cantonne la mainmise du Ministère de l'Intérieur sur vos troupes.

Ce jeu de dupes est clairement mis en lumière par l'application des directives AP 2022.

Les Préfets de région ont désormais fait remonter leurs propositions de transformation de l'organisation territoriale des services publics, sur le mode « modularité », « fusions » et « mutualisations ». **Ils ont la maîtrise de l'organisation des services de la DGCCRF et n'ont pas hésité.** Leurs propositions vont parfois au-delà de celles des Préfets de département.

A titre d'exemples :

- **La Préfète de Région des Pays de la Loire** suggère un service mutualisé CCRF regroupant Mayenne, Sarthe et Maine et Loire ;
- **Le Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine** propose une expérimentation en Dordogne de remontée au niveau régional des missions CCRF, ainsi que de création d'une DDI unique fusionnant notamment la DDT et les missions sécurité sanitaire et alimentaire de l'actuelle DDCSPP....

Dans le même temps, la DGCCRF s'est lancée, dans le plus grand désordre et sans en informer les organisations syndicales représentatives au plan national, dans un improbable exercice de **pseudo-concertation au niveau**

local sur la question de l'abandon et priorisation des missions et de leurs conditions d'exercice...

Cela interpelle fortement :

- Une DGCCRF aux abois, à la recherche désespérée de missions à abandonner ?... Feuille de route sur laquelle elle travaille pourtant depuis plus d'un an !
- Tentative d'instrumentalisation des agents pour obtenir leur adhésion sur des abandons de missions, en les incitant à faire eux-mêmes des propositions ?
- Exercice factice visant à cocher honteusement la case « dialogue social » sur des décisions déjà prises ?

En tout cas, cette démarche n'était nullement destinée à enrichir les débats de notre CT, puisque nos OS n'en ont pas été saisies et qu'aucune remontée ne nous a été communiquée !... Nous pourrions même en déduire qu'il s'agit d'une manœuvre de contournement...

Et pendant que l'échelon national DGCCRF veut donner l'illusion de la concertation et que les Préfets de région font chacun leurs propositions, **le niveau régional (Pôles C) avance à la hussarde sur les mutualisations régionales et sur l'interdépartementalité !**

Des décisions arbitraires sont prises, sans consultations collectives ni individuelles... et bien évidemment sans que les OS représentatives ne soient informées, à quelque niveau que ce soit !

La palme d'or de ce festival revient à la région Bourgogne-Franche-Comté, comme en témoignent les motions des agents de cette région !

A quand un indicateur de performance sur le taux de mutualisations régionales ???

De toute évidence, cette phase de mutualisations et d'interdépartementalité n'est que le début d'une spirale infernale de suppressions d'effectifs et d'implantations départementales. Sur ce dernier point, vos propos sont sans équivoque : vous voulez accréditer l'idée que le regroupement des services améliorera les conditions de travail des agents isolés dans des petits départements au tissu économique dégradé...

Les agents veulent connaître vos projets et la manière dont ils pourraient bien s'imbriquer avec les propositions sur le mode « modularité » des Préfets de région.

Quant aux **Pôles C**, la décision unilatérale et infondée de réduction des délais d'enquête PAC de 11 à 8 mois traduit l'ambiance délétère de suspicion et de culpabilisation qui y règne. Sans compter les idées de

redimensionnement et de mobilités qui fusent... Et cela n'est pas non plus placé à l'ordre du jour de ce CT !!!

Et, par-dessus le marché, l'épée de Damoclès de la fameuse **Police de la sécurité de l'alimentation**, mal anticipée, est toujours au-dessus de nos têtes...

L'avenir des personnels semble se résumer aux suppressions de postes, aux mutualisations multiformes, à l'interdépartementalité, à la nomadisation et aux mobilités géographiques et fonctionnelles.

Un élément d'analyse du bilan social 2017 de la DGCCRF n'interpelle-t-il pas l'Administration ? **Augmentation de près de 46% du nombre d'accidents de trajet, qui représentent eux-mêmes 56% des accidents (travail, mission, trajet) !**

Le malaise ressenti par l'ensemble des agents et des cadres est profond.

L'impression générale est que le navire DGCCRF est en train de sombrer sans que nul n'arrive à comprendre qui est à la barre et quel est le cap.

Cette situation est intenable pour les personnels de la DGCCRF, malmenés, qui s'investissent dans leurs missions en dépit de l'insuffisance des effectifs, de la désorganisation du réseau CCRF et de la pression statistique de plus en plus forte.

Comment des Hauts fonctionnaires peuvent-ils imaginer qu'une réforme aussi incompréhensible, opaque, incertaine, destructrice et brutale pourrait obtenir l'adhésion des agents ?

Chacun a très bien compris qu'au nom d'une stratégie pour un Etat efficace, la direction clairement donnée aux Ministères est la poursuite des politiques d'austérité et de destruction du service public.

L'objectif commun des feuilles de route est de trouver des leviers pour mettre en œuvre un plan de suppression massive d'emplois.

CCRF-FO réitère son attachement au CT « personnels et missions » et entend jouer pleinement son rôle de défense des intérêts matériels et moraux des agents au sein de cette instance de dialogue social, en dépit des obstacles qui nous barrent le chemin en raison de l'évidente réticence de l'Administration à en assurer un fonctionnement serein.

Vous comprendrez dès lors que nous ne nous contenterons pas de réponses évasives sur l'ensemble de ces questionnements...